

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Mme RAJAOFERA Pascale, M.M ROUSSEAU Hugues, LALUQUE Jean-Yves, VITEAU Michel, Mmes TRIPOT-BELLOT Murielle, BAILLON Claudie, M. GAUDIN Yves.

Abs : M. BLONDEAU Gaël pouvoir à Mme RAJAOFERA Pascale, Mmes PARMENTIER Sylvie, MONCEAU Véronique, M. MARIOT Didier, excusés, M. THEVRET Frédéric.

Mme TRIPOT BELLOT Murielle a été élue secrétaire.

I) FINANCES

-devis busage : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une étude a été faite concernant les problèmes d'infiltration d'eau dans l'Eglise. Des piézomètres ont été installés et suite à cela, le bureau HYDROGEOLOGUE représenté par Mme GALIA a conseillé de faire faire un busage le long de l'Eglise. Après étude, le conseil municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise EXEAU TP. Le montant du devis accepté est de 6630€ HT. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des travaux. Vu son caractère de durabilité cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2138.

-devis panneaux : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé des devis pour l'achat de divers panneaux de signalisation et d'une barrière amovible pour la boulangerie. Après examen des devis reçus, le conseil municipal constate que le devis le moins disant est celui de la société CHALLENGER pour un montant de 959.73€ HT. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter ce devis et d'autoriser la dépense correspondante. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de cet achat.

-devis travaux voirie : La commission voirie, après avoir fait le tour du village, a sélectionné les routes ayant besoin d'être refaites. Monsieur le Maire présente le devis de 2 entreprises pour la réfection des voies, rue sauvée et rue de la rive du bois, pour la mise en place de caniveaux rue des vignes, rue du cardinal de la luzerne, rue de cottreau et pour refaire le carrefour chemin des bruyères. Après avis de la commission, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise EIFFAGE, moins-disant, pour un montant de 51 871.68€ TTC. Après étude des devis, 33 836.64€ sera mis en section de fonctionnement et 18 035.04€ en section d'investissement au compte 2151.

-travaux château d'eau : Le conseil prend note de la réception de plusieurs factures, une de TEOS pour un montant de 3 873.24€ TTC, une d'I2E pour un montant 802.08€ TTC et une d'IMPULSE pour un montant de 1 324.80€ TTC concernant les travaux du château d'eau. Etant donné que ces factures ont été reçues, après le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPG, en janvier 2025, mais que les travaux ont été effectués en 2024, après renseignements pris auprès de la Trésorière principale de la commune, il convient de solder ces dépenses sur le budget communal au compte 2156. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires au paiement de ces factures.

-taxe eau minérale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la baisse du montant de la taxe des eaux minérales reçue en 2024, des négociations ont eu lieu avec la Société Générale des Eaux Minérales Naturelles de Chambon. Il présente une proposition qui consiste en un don de 80 000€ pour l'année 2025 pour combler une partie de cette perte. En contrepartie il est demandé au conseil municipal de s'engager à ne pas augmenter le taux de la taxe en 2025 pour l'année 2026. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition et d'autoriser le Maire à signer l'accord correspondant. Le conseil prend note que cette décision permettra de compenser en partie la perte de revenus liée à la baisse de la taxe et de maintenir la stabilité fiscale pour les contribuables.

II) DELIBERATIONS

-subvention « en scène » concert : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le contrat du groupe Ben TOURY pour un montant de 1575€ TTC.

Le concert aura lieu le vendredi 07 novembre 2025 au festival Musicolor de Chambon la forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre « en scène », aides aux communes pour la programmation de spectacles du 01/09/2025 au 28/02/2026.

- raconte-moi une histoire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de la commission culture et fêtes d'organiser pour la troisième année, un après-midi familial autour du thème : « raconte-moi une histoire ».

Il indique que nous avons reçu le contrat de l'association Les Pêchus pour un montant de 927€.

La représentation du spectacle « Minuit » aura lieu le dimanche 14 décembre 2025 à 15h00.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre « en scène », aide aux communes pour la programmation de spectacles du 01/09/2025 au 28/02/2026.

III) QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de Géothermie devraient commencer la 2^{ème} semaine de juin.

La commission travaux se réunira jeudi 22 mai pour faire un point sur le démarrage du chantier.

-un point est également fait concernant l'avancée du projet des liaisons douces. Le bureau d'études doit commencer à travailler sur le cahier des charges afin de déposer rapidement l'appel d'offres. Monsieur GAUDIN alerte sur la sécurité du carrefour de la rive du bois.

-Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 8 mai aura lieu comme chaque année à 10h30.

-le conseil municipal prend connaissance de l'avancée de l'étude pour le projet d'installer des caméras de vidéo protection sur la commune.

-Mme RAJAOFERA donne un compte rendu d'une rencontre qu'elle a organisée avec le responsable et les bénévoles du SOLIDARIBUS qui stationne à CHAMBON une fois par mois.

La séance est levée à 20 H 00
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers